



Comité Départemental de la Haute-Vienne

Circuit d'animations par équipes mixtes

Poussins & Poussines – Saison 2024/2025



I/ Présentation

Le circuit d'animations départementales par équipe mixte poussins / poussines est ouvert à tous les clubs affiliés France Judo sur le bassin Limousin qui intègre les comités départementaux de la Creuse (23) et de la Corrèze (19).

Ces animations loisirs permettent au plus jeunes d'avoir une expérience des confrontations par équipe.

Ces rencontres auront lieu sur deux étapes préliminaires dans des clubs support ; offrant ainsi la possibilité à chaque association sportive de la Haute-Vienne de pouvoir accueillir dans son dojo une manifestation ; et se concluront lors d'une phase finale qui aura lieu au Dojo Départemental Robert LECOMTE à Limoges.

II/ Échéancier

- **1^{ère} Étape** du Mercredi 08 Janvier au Dimanche 12 Janvier 2025
→ Inscription & Positionnement jusqu'au Dimanche 22 Décembre 2024
- **2^{ème} Étape** du Mercredi 19 Février au Dimanche 23 Février 2025
→ Inscription & Positionnement jusqu'au Dimanche 02 Février 2025
- **Phase Finale** Samedi 10 Mai au Dojo départemental Robert Lecomte

III/ Inscription & Positionnement

Les équipes doivent être inscrite sur l'événement Extranet correspondant à chaque épreuve.

Les clubs de la Haute-Vienne souhaitant se positionner pour accueillir une étape du circuit doivent se signaler au près du Conseiller Technique Fédéral qui coordonne l'organisation.

Pour l'organisation de la phase finale une liste des combattants engagés dans chaque catégorie sera demandée au préalable.

IV/ Engagement

Ces animations concernent la catégorie d'âge **POUSSIN.ES** [2015-2016].

Les équipes peuvent être constituées par des Judokas provenant de plusieurs clubs différents. Pas de restriction concernant l'appartenance de club de façon à faciliter la constitution d'équipe complète.

Cependant, les équipes doivent être constituées dans un esprit loisir, afin de concernés un maximum de judokas, et non dans le but de créer des rassemblements élitistes pour but de performer.

Chaque Judokas inscrit dans une équipe doit impérativement être licencié dans un club affilié **FRANCE JUDO**. Le responsable de chaque équipe devra présenter les attestations de licences aux représentants de la structure d'accueil.

Pas de grade minimum, accession dès la ceinture blanche à la responsabilité des enseignants.

V/ Catégories de poids

Les équipes mixtes sont constitués de 10 judokas répartis dans 5 catégories de poids féminines et 5 catégories de poids masculines

1. Féminine – 24 Kg *
2. Masculin – 26 Kg *
3. Féminine – 28 Kg
4. Masculin – 30 Kg
5. Féminine – 34 Kg
6. Masculin – 36 Kg
7. Féminine – 40 Kg
8. Masculin – 42 Kg
9. Féminine + 40 Kg *
10. Masculin + 42 Kg *

Pour les catégories extrêmes, l'écart de poids entre les combattants ne devra pas excéder 20%. Si l'écart de poids est supérieur à ce seuil, aucun point ne sera attribué, le combat sera noté Hikiwake. Une animation "randori" au sol sera proposée aux judokas en dehors du contexte de la compétition.

V/ Arbitrage

Application du règlement d'arbitrage national France Judo.

Temps de combat : 1 minute et 30 secondes.